

Date de la convocation :
20.01.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de Janvier,
à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est
réuni en la salle de réunion, lieu ordinaire de ses assemblées, sous la
présidence de Monsieur Patrice PANIS, Maire de la
commune de Lédergues.

Date de l'affichage :
26.01.2024

Présents : MM. PANIS, JALADE, J.PACE, DOMENECH, MALIE,
AMADO-MARTINEZ, ROITERO, CALMELS, R.VIAROUGE.
Excusés : ALBINET, AMADO-MARTINEZ, GARRIGUES, M.SOULIE.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121.15 du CGCT, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Claudine DURAND ayant obtenu la majorité des suffrages a été retenue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : TARIFS DES LOCATIONS DES SALLES, AU 1^{er} janvier 2024

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de revoir les tarifs de location de la Salle Polyvalente et de la Salle de la Mairie. Il propose les tarifs suivants, à compter du **1^{er} janvier 2024** :

SALLE POLYVALENTE

	GROUPES DE MUSIQUE (répétitions)	ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE	ASSOCIATIONS HORS COMMUNE
Salle	25 €/demi-journée ou 50 €/jour	60 €	120 €
Cuisine	-----	70 €	140 €

--	HABITANTS DE LA COMMUNE	HABITANTS HORS COMMUNE
Salle	75 €	150 €
Cuisine	75 €	150 €

<u>MARIAGES/REVEILLON</u> (Tarifs du Jeudi au Lundi matin (+ 50 € par journée suppl.)	
HABITANTS DE LA COMMUNE	HABITANTS HORS COMMUNE
300 €	500 €

Cautions demandées : 200 € si dégradations + 200 € si ménage insuffisant + 500 € si utilisation de la sonorisation

Associations caritatives (type TELETHON) et « KALBENI » : Gratuit

SALLE DE LA MAIRIE

HABITANTS DE LA COMMUNE	HABITANTS HORS COMMUNE	MARIAGES, REPAS FESTIFS, REVEILLONS...
75 €	150 €	200 €
Caution : 200 €		

Associations de la commune : Gratuit

Associations hors commune : Gratuit

Les occupations de salle et réunions publiques, sans droit d'entrée : Gratuit

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'appliquer les tarifs de location de la Salle Polyvalente et de la Salle de la Mairie ci-dessus, à compter du **1.01.2024**.

**La secrétaire de Séance,
Claude DURAND.**

**Le Maire,
Patrice PANIS.**